

LE CHAMP DES POSSIBLES

Par cet outil, les territoires sont ainsi incités à élaborer des stratégies d'agglomération afin de réduire les disparités socio-spatiales et d'améliorer la cohésion régionale. L'objectif pour Saint-Quentin-en-Yvelines est de constituer un programme de projets portés par des entités du territoire, s'inscrivant dans une stratégie territoriale.

4 AXES D'INTERVENTION OPÉRATIONNELLE, RÉPONDANT À 5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (OS) :



AXE 3 FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ACTIVITÉ, ASSURER UNE INTÉGRATION DURABLE DANS L'EMPLOI

OS 4 Augmenter le nombre de créations / reprises d'entreprises



AXE 4 FAVORISER LES DYNAMIQUES DE L'INCLUSION

OS 6 Contribuer à l'égalité des chances avec une attention particulière pour l'égalité femmes/hommes



AXE 5 INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET ADAPTER LES COMPÉTENCES

OS 7 Diminuer le nombre de sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans

OS 8 Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi



AXE 8 SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

OS 13 Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

5,2 millions d'euros

C'est le montant total de co-financements européens auxquels peut prétendre le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

AXES	FEDER / FSE	Montant de la subvention	Montant de la contrepartie
3 – Favoriser la création & la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	FSE	500 000 €	500 000 €
4 – Favoriser les dynamiques d'inclusion	FSE	400 000 €	400 000 €
5 – Investir dans l'éducation & adapter les compétences	FSE	1 500 000 €	1 500 000 €
8 – Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	FEDER	2 500 000 €	2 500 000 €
11 – Assistance Technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds FEDER	FEDER	160 000 €	160 000 €
12 – Assistance Technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds FEDER	FSE	140 000 €	140 000 €
Total FSE	FSE	2 540 000 €	2 540 000 €
Total FEDER	FEDER	2 660 000 €	2 660 000 €
TOTAL		5 200 000 €	5 200 000 €

Quelques règles à respecter

- ★ Montant minimum d'un projet : 46 000 € sur 2 ans
- ★ Taux d'intervention FEDER et FSE : 50% maximum
- ★ Avoir programmé pour SQY : 30% de l'enveloppe FSE, soit 762 000 € et 40% de l'enveloppe FEDER, soit 1 064 000 € au 31/12/2017

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

DGA CLUSTER - DFST

Cellule ITI

Chef de projet : Sandrine Martin

01 39 44 76 57 - 07 50 15 48 49

sandrine.martin@sqy.fr

sqy.fr/iti



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.



L'Investissement Territorial Intégré (ITI) est un nouvel outil européen. Il s'agit d'une approche pluri-fonds, articulant le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE), pour répondre aux enjeux spécifiques des espaces urbains, dans une perspective de développement durable et solidaire, et de rééquilibrage territorial. Dans le contexte de diminution des ressources mobilisables, les fonds européens constituent une réelle opportunité pour renforcer le développement et la compétitivité du territoire.

STRATÉGIE EUROPE 2020

pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La Commission européenne a concentré sa nouvelle politique de cohésion 2014-2020 sur un enjeu unique :

« l'investissement pour la croissance et l'emploi ».

La nouvelle programmation FEDER-FSE met l'accent sur la compétitivité, l'emploi et la transition énergétique, dans un objectif de croissance innovante, inclusive et durable.



Croissance innovante :
développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation



Croissance durable :
promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive



Croissance inclusive :
encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale

Pour atteindre ces perspectives de croissance, l'UE s'est fixée 5 objectifs cibles à atteindre d'ici 2020, que la France a retraduit en objectifs nationaux :

- ▶ **Emploi**
Un emploi pour 75% des 20-64 ans
- ▶ **Recherche & développement**
Porter l'effort d'investissement à 3% du PIB
- ▶ **Environnement**
-14% d'émission de gaz à effet de serre ; atteindre 23% d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie
- ▶ **Education**
Abaisser le taux de décrochage scolaire à 9,5% ; un diplôme de l'enseignement supérieur pour 50% des 30-34 ans
- ▶ **Pauvreté et exclusion**
Réduire de 1,6 million le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté

Le saviez-vous ?



En France, toutes les 3 minutes, un projet est cofinancé par les fonds européens.

ITI : UN OUTIL EUROPÉEN

au service du développement des territoires en Ile-de-France

Pour répondre à ces enjeux de croissance et d'emploi, un nouveau dispositif a été mis en place : l'Investissement Territorial Intégré (ITI), permettant de mobiliser à la fois des fonds FEDER et FSE.

Les régions françaises deviennent pour la 1^{ère} fois autorités de gestion (AG) de ces fonds.

En Ile-de-France, l'ambition des ITI est de réussir à intégrer durablement les territoires urbains les plus fragiles dans la dynamique globale francilienne, et de répondre à 4 grands enjeux :

- ▶ **Le développement harmonisé et solidaire des territoires**
- ▶ **L'insertion sociale et professionnelle** de chaque francilien, en favorisant la formation, la création d'activités, l'ESS, l'emploi, en portant une attention particulière aux plus fragiles
- ▶ **Le renforcement de la position compétitive** de l'Île-de-France, en mettant l'accent sur les PME-PMI
- ▶ **Des réponses adaptées à l'urgence environnementale**

Saint-Quentin-en-Yvelines a répondu à l'appel à projets Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) lancé par la Région en février 2015. SQY a été retenue à l'été 2016 et fait partie des 15 territoires ITI en Ile-de-France.

ITI : LES ACTEURS

La Région,
Autorité
de Gestion
(AG)

La Région Ile-de-France est autorité de gestion ; à ce titre, elle est chargée de la mise en œuvre des crédits FEDER et FSE, et pourvoit aux fonctions suivantes :

- > Sélection des projets
- > Etablissement des conventions
- > Suivi des projets
- > Vérification des demandes de paiement
- > Paiement

L'AG peut déléguer une partie de ses missions à un organisme dès lors qualifié d'intermédiaire.

SQY,
Organisme
Intermédiaire
(OI)

Saint-Quentin-en-Yvelines, liée à l'AG par une convention cadre, est chargée du pilotage et de la coordination du dispositif, garante du bon fonctionnement du dispositif et assure les missions suivantes :

- > Instruction en conformité et en opportunité des demandes de subventions des porteurs de projets
- > Organisation des Comités de Sélection et de Suivi
- > Organisation et participation aux visites sur place
- > Assistance de l'AG pour les contrôles de service fait
- > Mise en œuvre, suivi et pilotage du plan d'évaluation
- > Suivi de l'avancement des opérations et de la bonne consommation des crédits

Les
porteurs
de projets

Communément appelés porteurs de projets, les bénéficiaires des fonds sont les organismes qui portent les opérations cofinancées.

Ils rédigent et déposent les dossiers de demande de subvention, mettent en place l'opération, supportent la charge comptable des dépenses et sont liés à l'AG par une convention financière.